

<https://enseignants.se-unsa.org/Circulaire-voie-pro-reussir-l-entree-des-eleves-au-LP>



Circulaire voie pro : réussir l'entrée des élèves au LP

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mercredi 30 mars 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

[Une circulaire dédiée à la voie professionnelle](#) applicable dès la rentrée 2016 vient de paraître. Elle fait suite au groupe de travail ministériel sur la 2nde pro et a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des élèves lors de l'entrée dans leur formation.

Les mesures proposées

1. Améliorer la transition entre le collège et le lycée professionnel en mettant en œuvre des jumelages entre le collège d'une part, et lycées professionnels et CFA d'autre part. Ils ont vocation à s'adresser à tous les collégiens sans prédéterminer leur orientation (filières et établissement). Il s'agit de décroïsonner le lycée professionnel en encourageant les liens et les échanges entre enseignants et élèves.

Pour le SE-Unsa, le principe du jumelage est intéressant. Cela doit permettre aux élèves/enseignants de mieux se connaître, d'atténuer les a priori, notamment sur les lycées et les enseignements professionnels et de favoriser les orientations choisies. Cependant la généralisation et la mise œuvre de ce dispositif ne vont pas de soi. Pour le SE-Unsa, il est indispensable que les équipes soient accompagnées et que des moyens soient alloués aux personnels qui accepteront de s'impliquer.

Il faudra par ailleurs être attentif à ce que les dérives potentielles en matière d'orientation soient effectivement évitées.

2. Accueillir et intégrer les jeunes en explicitant les attentes de l'équipe pédagogique, en les sensibilisant aux compétences et aux comportements attendus au lycée et en milieu professionnel.

Dès l'entrée en formation, une période spécifique d'accueil et d'intégration d'une durée pouvant aller de 1 à 3 jours sera organisée par l'équipe pédagogique et s'inscrira dans le projet d'établissement.

Le SE-Unsa ne peut que soutenir la volonté de généraliser ces pratiques qui existent déjà dans bon nombre d'établissements. Il serait pertinent de s'appuyer sur les bonnes expériences et l'expertise des acteurs du terrain qui développent des projets d'intégration, de découverte intéressants.

3. Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire.

Une période de consolidation de l'orientation sera créée dès la rentrée 2016 pour tous les élèves qui entrent en 2nde pro ou en première année de CAP. Ainsi, un élève pourra, jusqu'aux vacances d'automne, sur proposition de l'équipe pédagogique avec son accord et celui de ses parents, changer d'orientation.

Une nouvelle campagne d'affectation sera organisée au mois d'octobre *via* l'application Affelnet.

Pour le SE-Unsa, il est important de reconnaître le droit à l'erreur à chaque élève afin de limiter les situations de souffrance. Mais ce qui est proposé est inquiétant. La possibilité d'une réorientation jusqu'aux vacances d'automne ne sera pas simple à mettre en œuvre. Quelques cas ponctuels pourront trouver une réponse dans ce cadre, mais lorsqu'on connaît les contraintes des capacités d'accueil sur l'affectation, cette disposition ne pourra être que d'une portée limitée. Il serait très dommageable de laisser entendre aux élèves et à leurs familles que l'entrée en voie pro est une période d'essai généralisée. Cela pourrait se traduire par un manque d'engagement des élèves à l'entrée dans la formation et par un fort sentiment d'injustice s'ils ne peuvent finalement pas changer d'orientation alors qu'ils le souhaitent. Et quid de la gestion et de l'intégration des élèves qui arrivent après plusieurs semaines de cours ?

Le SE-Unsa plaide pour un dispositif moins lourd qui ne passerait pas par l'application Affelnet mais privilégierait une organisation plus souple s'appuyant, au cœur de chaque bassin, sur la mise en réseau et l'expertise de chaque établissement.

4. Mieux préparer l'élève aux périodes de formation en milieu professionnel.

Une préparation à l'arrivée en milieu professionnel devra être élaborée par l'équipe pédagogique. Cette préparation se déroule au lycée avant la première PFMP et/ou pendant celle-ci en associant l'équipe pédagogique et l'organisme d'accueil.

Le SE-Unsa approuve cette mesure déjà mise en application dans de nombreux établissements.

5. Alléger la pression certificative sur l'année de seconde pour favoriser les apprentissages.

Il sera mis fin à toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle. Les épreuves des disciplines concernées seront redéfinies et/ou réorganisées.

Pour le SE-Unsa, cette mesure va dans le bon sens. Il faudra cependant en mesurer toutes les conséquences et s'interroger sur les modalités de certification des diplômes et la pertinence du diplôme intermédiaire.

6. Remontées d'information.

Sous la conduite des chefs d'établissement et accompagnées par les corps d'inspection, les équipes pédagogiques et éducatives seront amenées à construire un projet pédagogique spécifique qui sera intégré au projet d'établissement. La mise en place des mesures précitées donnera lieu à des remontées pour évaluation.

Le SE-Unsa est favorable au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation de ces dispositifs.